



République Française - Département du Gard Arrondissement d'Alès	Registre des délibérations de la commune de Saint Jean de Serres
---	---

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025
DÉLIBÉRATION N° D03_070425**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 En exercice : 14 Présents : 8 Procurations : 5 Absent : 1	L'an 2025 et le 07 avril à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Édith BORNANCIN, Maire par intérim.
Date de la convocation : 02-04-2025 Date d'affichage : 02-04-2025	Présents : Andrée ROUX, Édith BORNANCIN, Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Marie BOUEZDA-CABANE, Boris CHAPON et Jacqueline JANIEC.
Objet : <p align="center">ÉLECTION DU MAIRE</p>	Procurations : Fabien ENGELIBERT à Jacqueline JANIEC, Vivien BACARESSE à Marie BOUEZDA-CABANE, Danièle MONTEIL à Daniel ZANÉ, Monique DESTIENNE à Alain FAYADA et Catherine ROUVIERE à Édith BORNANCIN. Absent : Dario VIOLA Secrétaire de séance : Elsa DARDON

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil qui a dénombré 8 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7 ;

Considérant la démission de Madame Andrée ROUX effective au 02/04/2025 ;

Monsieur Alain FAYADA, le plus âgé des membres du Conseil municipal prend la présidence.

Le Président sollicite deux volontaires comme assesseurs : Messieurs Daniel ZANÉ et Boris CHAPON acceptent de composer le bureau.

Le Président demande s'il y a des candidats, Madame Jacqueline JANIEC propose sa candidature qui est enregistrée.

Il a ensuite invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom s'est approché de la table de vote et a déposé son enveloppe dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, les assesseurs ont immédiatement procédé au dépouillement.

Résultats du scrutin :

Nom et prénom du candidat : Jacqueline JANIEC

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	a	0
Nombre de votants	b	13
Nombre de suffrages blancs et enveloppes vides	c	2
Nombre de suffrages déclarés nuls	d	0
Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls (c + d)	e	2
Nombre de suffrages exprimés (b – e)	f	11
Majorité absolue		7
Nombre de suffrages obtenus		11

Proclamation de l'élection du Maire :

Madame Jacqueline JANIEC ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions et invitée à prendre la présidence du Conseil. Elle prend la présidence et remercie l'assemblée.

Elle prend aussi la 1^{ère} place dans l'ordre du tableau du Conseil municipal et par conséquent est désignée conseillère communautaire auprès d'Alès Agglomération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**Madame le Maire
Jacqueline JANIEC**

